

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 4 juillet 2018

- Ordre du Jour :
- I - Budget primitif 2018 : décision modificative
 - II - Emprunt : voirie 2018
 - III - Tarifs fête du 14 juillet
 - IV - Tarif retard garderie/ALSH
 - V - Location de la salle des fêtes
 - VI - Choix du prestataire pour visite médicale du personnel communal
 - VII - Cantine scolaire : attribution du marché
 - VIII- Soluris : contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles
 - IX - ZAC 3^{ème} tranche : désignation des rues
 - X - Numérotation de rues
 - XI - PAPI : autorisation de signature de l'avenant
 - XII- Questions diverses

L'an deux mil dix-huit, le quatre juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 juin 2018, s'est réuni sous la présidence de Mme Valérie AMY-MOIE, Maire, et en présence de tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Messieurs COLNARD Laurent et BOUHIER Julien, Madame BERECHEL Maryline absents non excusés.

Monsieur David VIGNAUD a été élu secrétaire de séance.

Avant de commencer la séance, Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour. Il s'agit de donner un nom de rue à la portion de voie allant de la rue du Levant aux jardins communaux et d'autoriser Madame le Maire à faire les demandes de subventions pour les travaux de réhabilitation de la mairie. Les Conseillers Municipaux acceptent à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 avril 2018

Le Maire fait approuver le compte rendu de la séance du 25 avril 2018 qui est adopté à l'unanimité.

I – Budget Primitif 2018 : décision modificative

Madame le Maire rappelle qu'il avait été voté lors du budget primitif l'achat de modules d'occasion permettant d'installer la salle d'activités de l'école en raison de l'ouverture d'une classe supplémentaire à la rentrée prochaine pour un coût estimé à 40 000 €. Cet achat devait être financé grâce à un emprunt. Cependant, à cet équipement, il convient d'ajouter une rampe d'accès obligatoire au niveau de la sécurité. De plus, il s'avère que le système de chauffage existant dans ces modules est d'un point de vue énergétique très coûteux. Par conséquent,

Monsieur MICHAUD propose de le changer et de prévoir également un raccordement eau et électricité.

Il convient donc de procéder à une ouverture de crédit comme suit :

Article	Dépense	Recette
2181 Installation générale, agencement	+ 12 000 €	
1641 Emprunt en euros		+ 12 000 €
	-----	-----
TOTAL	+ 12 000 €	+ 12 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve cette décision modificative telle que présentée ci-dessus.

II – Emprunt : voirie 2018

Madame le Maire rappelle que pour financer les travaux de voirie 2018, il avait été prévu de faire un emprunt. Certains devis ont déjà été signés mais les travaux ne pourront pas être réalisés avant la fin de l'année. En effet, la rue du Breuil ne peut être faite en raison du retard de l'implantation de l'antenne Orange et la reprise des branchements par le Syndicat des Eaux ne se fera qu'à partir de la rentrée pour la rue de Marans, ce qui laissera le temps d'une part aux Consorts GRONDIN/SIBERNALER de vendre leurs terrains et d'autre part au propriétaire du numéro 11 où un redécoupage de parcelles doit être réalisé.

Par conséquent, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de reporter ce point à l'ordre du jour de septembre.

III – Tarifs fête du 14 juillet

Madame le Maire rappelle les festivités qui sont prévues le 14 juillet à l'occasion de la Fête Nationale : divers jeux par les associations communales, pique-nique géant avec mise à disposition de barbecue, retraite aux flambeaux, feu d'artifice et bal populaire.

Elle propose de voter les tarifs de la buvette à savoir :

Assiette de charcuterie	1,00 €
Sandwich	2,00 €
Chips	0,50 €
Eau : la bouteille de 1 litre ½	1,00 €
la bouteille de 50 cl	0,50 €
Boisson canette	1,50 €
Bière	2,00 €
Vin : la bouteille de 75 cl	5,00 €
le verre	1,00 €
Café	0,50 €
Pochon de bonbons	0,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, acceptent ces tarifs.

IV – Tarif retard garderie/ASLH

Madame Tatiana DION signale qu'à partir de la rentrée de septembre 2018, la garderie et

l'accueil de loisirs fermeront à la même heure soit 19 heures. Cependant, pour dissuader certains parents d'arriver régulièrement en retard pour chercher leurs enfants, elle propose qu'un tarif « retard » soit appliqué.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, il est décidé d'appliquer le tarif suivant soit :

Forfait retard pour les allocataires CAF dont le quotient familial < 760	= 2,30 €
Forfait retard pour les allocataires CAF	= 2,50 €
Forfait retard pour les autres régimes	= 2,60 €

V – Location de la salle des fêtes

Madame le Maire signale qu'elle a été sollicitée par une personne voulant enseigner des cours de danse orientale à la salle des fêtes ainsi que par un organisme qui souhaite réaliser des actions de prévention et d'éducation à la santé.

Or, aucun tarif n'est prévu pour ce genre de manifestation.

Après en avoir délibéré, certains conseillers (7) proposent la somme de 15 €, d'autres (5) proposent 10 € justifiant une activité supplémentaire pour les Audoniens.

Par conséquent, à la majorité, le tarif de 15 €/heure est voté en précisant que la location ne pourra pas excéder 3 heures journalières et que toute heure commencée sera due à la commune.

VI – Choix du prestataire pour visite médicale du personnel communal

Madame le Maire signale que depuis 2 ans, le personnel communal ne passe plus de visite médicale, la Mutualité Sociale Agricole ayant dénoncé le contrat. Par conséquent, n'ayant pas de service de médecine professionnelle et après renseignements pris auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Charente-Maritime, la commune peut adhérer à un des organismes suivants :

- A.P.A.S. 17 (Association Pour l'Action Sociale)
- S.T.A.S. (Santé au Travail d'Aunis et de Saintonge)

Après avoir étudié les caractéristiques de chaque contrat et les conditions d'adhésion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite que la commune adhère à l'A.P.A.S. 17 et que les visites se fassent sur la commune évitant ainsi les déplacements. Le Conseil Municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier.

VII – Cantine scolaire : Attribution du marché

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre du renouvellement du contrat de prestations pour la fourniture et la livraison des repas en liaison froide à la cantine scolaire et à l'accueil de loisirs, une consultation, sous forme d'une procédure adaptée, a été lancée le 2 mai 2018 sur la plateforme www.marches-securisés.fr pour une remise des plis le vendredi 15 juin 2018 à 17 h 30 et un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le journal Sud-Ouest le vendredi 4 mai 2018.

Il a été procédé à l'ouverture du pli unique le lundi 18 juin 2018 à 14 h 00 en présence de Mesdames AMY-MOIE Valérie, DION Tatiana, SERAFINI Chantal et Monsieur PAJOT Eric. L'offre a été analysée et s'est avérée conforme aux critères fixés au règlement de consultation. La dégustation prévue a été faite le mardi 26 juin 2018.

Madame le Maire soumet donc au Conseil Municipal l'offre de la SAS CONVIVIO-PRO pour validation du marché.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'entériner l'avis de la commission d'attribution
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce marché.

VIII – Soluris : contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles

Madame le Maire expose que les collectivités locales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence : état civil, listes électorales, inscriptions scolaires, action sociale, gestion foncière et urbanisme, facturation de taxes et redevances, etc.

Simultanément, les dispositifs de contrôle liés aux nouvelles technologies se multiplient (vidéosurveillance, applications biométriques, géolocalisation, etc.) et le recours au réseau Internet facilite le développement des téléservices locaux de l'administration électronique à destination des administrés.

Ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations sur les personnes, administrés de la collectivité ou autres usagers, ainsi que sur les agents et élus des collectivités.

La loi *Informatique et Libertés* fixe un cadre à la collecte et au traitement de ces données afin de les protéger, dans la mesure où leur divulgation ou leur mauvaise utilisation est susceptible de porter atteinte aux droits et libertés des personnes, ou à leur vie privée.

Le *Règlement Général sur la Protection des Données* (RGPD) vient renforcer les dispositions actuelles. Il prévoit, notamment, que tout organisme public a l'obligation de désigner un délégué à la protection des données (DPD).

Les maires et les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale sont responsables de ces traitements informatiques et de la sécurité des données personnelles qu'ils contiennent. Ils peuvent ainsi voir leur responsabilité, notamment pénale, engagée en cas de non-respect des dispositions de la loi.

La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) préconise d'engager la mise en conformité au RGPD dans le cadre de démarches mutualisées.

Afin d'accompagner les collectivités à respecter leurs obligations en matière de protection de données à caractère personnel, le syndicat mixte SOLURIS propose d'assurer le rôle de délégué à la protection des données, de manière mutualisée pour l'ensemble de ses adhérents (DPD externe).

En tant que DPD, Soluris aura la charge de piloter la mise en conformité face aux différentes dispositions relatives à la protection des données personnelles.

le DPD doit informer et conseiller le responsable des traitements, il doit contrôler le respect du cadre juridique et coopérer avec la CNIL.

Le délégué contribue également à une meilleure application du RGPD et réduit ainsi les risques juridiques pesant sur le maire.

Pour s'acquitter de sa tâche, le délégué à la protection des données doit disposer de la liberté d'action et des moyens qui lui permettront de recommander des solutions organisationnelles ou techniques adaptées. Il doit pouvoir exercer pleinement ses missions, en dehors de toute pression, et jouer son rôle auprès du maire.

L'accompagnement à la protection des données de Soluris comprend des prestations de sensibilisation, de formation et la fourniture de documents et livrables opposables ;

Le financement de l'accompagnement de Soluris est assuré par le paiement de la cotisation annuelle dont le montant a été augmenté dans ce but en 2018 (+0,1 €/habitant pour les communes avec un plafonnement de 500 € maximum d'augmentation annuelle).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu le règlement général sur la protection des données n°2016/679,

Vu la délibération 2018.25 du Comité Syndical de Soluris en date du 22 mars 2018,

décide d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposée par Soluris.

IX – ZAC 3^{ème} tranche : désignation des rues

Madame le Maire rappelle que la 3^{ème} tranche de la ZAC « les Eaux d'Aunis » est en cours de réalisation et qu'il convient de donner un nom aux 2 rues et 3 impasses qui la composent. Elle rappelle que la tranche 1 était « le clos des Magnolias » avec des noms d'arbres ou arbustes, la tranche 2 « le Clos des Vignes » avec des noms se rapportant à la vigne.

Plusieurs propositions sont évoquées.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, il est décidé que la tranche 3 sera « le clos des oiseaux » avec les noms suivants :

- rue des Hérons
- rue des Cigognes
- impasse des Mouettes
- impasse des Tourterelles
- impasse des Aigrettes

Etant dans l'attribution des noms de rue, Madame le Maire propose d'évoquer maintenant le point supplémentaire concernant la dénomination de la voie entre la rue du Levant et les Jardins communaux.

Madame le Maire signale que les démarches pour le projet de construction des ateliers communaux sont en cours et que par conséquent, une adresse devra être donnée à ce bâtiment qui sera situé sur le terrain communal près des jardins communaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de dénommer « rue des Jardins » la Voie Communale n° 14 allant de la rue du Levant à la Voie Communale 15.

X – Numérotation de rues

Madame le Maire signale qu'elle a été interpellée par plusieurs Audoniens qui ne possèdent pas de numérotation sur leur maison. Il s'agit en général de lieu-dit ou d'impasse privée. Elle

propose que la commune attribue un numéro à chaque habitation facilitant ainsi la recherche du facteur notamment lors des remplacements et des livreurs.

Par conséquent, après en avoir délibéré et à l'unanimité, les rues suivantes seront numérotées entièrement :

- impasse du Cougneau
- impasse privée terminant la rue du Chemin Vert
- route Départementale 137

Un courrier sera adressé à chaque administré concerné pour leur indiquer leur complément d'adresse.

XI – PAPI

Madame le Maire informe que l'avenant aux Programmes d'Actions de Préventions des Inondations (PAPI) de la baie de l'Aiguillon déposé en juillet 2017 a été labellisé par la Commission Mixte Inondation (CMI) le 14 décembre 2017. Il vient compléter la stratégie globale de réduction des risques d'inondation sur le territoire du Nord Aunis.

On y trouve des projets de travaux et de mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité. Ces opérations seront engagées sur la période 2019-2023. Cependant, pour cela, il faut qu'un avenant à la convention cadre du PAPI soit signé par l'ensemble des partenaires financiers.

Par conséquent, Madame le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir donner leur autorisation afin de poursuivre ce dossier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour signer l'avenant PAPI qui fixe un échéancier à fin 2013 et prolonge l'animation de 4 ans.

XII – Travaux mairie

Monsieur Régis MICHAUD rappelle que lors du vote du budget primitif, il avait été décidé de poursuivre la rénovation de la mairie. Des devis ont donc été établis pour le changement du chauffage, le changement des volets roulants et des rideaux, la création d'un wc handicapé, la mise en place d'un système d'alarme, la création d'une verrière devant la porte d'entrée, la réfection de la murette et le pavage en béton lavée. Le coût total est estimé à 60 945,76 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette dépense et demande à Madame le Maire de solliciter une subvention du Département dans le cadre de la revitalisation des centres des petites communes et un fonds de concours de la Communauté de Communes Aunis Atlantique d'un montant de 8 682 €.

XII – Questions diverses

Monsieur Régis MICHAUD signale que le service technique va être mobilisé une partie de l'été dans l'école afin de préparer la nouvelle classe et modifier la place handicapée sur le parking rue de la Clouze. L'équipe tournera à 3 en raison des congés de chacun.

Monsieur Régis MICHAUD informe que 1 700 pneus ont été enlevés sur le terrain de la rue du Breuil par le Garage Brillault mais il en reste encore 600. Le Conseil Municipal remercie Monsieur Bruno BRILLAULT.

Monsieur Régis MICHAUD signale que tous les documents concernant la mise en place de l'antenne ORANGE ont été signés et renvoyés. Le permis de construire a été accordé. Il ne reste plus qu'à attendre le démarrage des travaux dont la date reste inconnue. Par conséquent, les travaux de réfection de rue du Breuil ne seront pas entrepris.

Monsieur Régis MICHAUD informe que l'installation des horloges astronomiques sera réalisée en juillet. Il signale également que le dossier de fibres optiques est en bonne voie puisque la mairie a reçu les projets d'implantation des coffrets pour avis.

Monsieur Régis MICHAUD informe que le dossier d'appel d'offres pour le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction des ateliers communaux est pratiquement terminé.

Monsieur Régis MICHAUD informe que les travaux de réfection en bicouche de l'impasse du Cougneau vont démarrer à partir du 10 juillet et ceux pour la rue de Marans, pas avant octobre.

Madame le Maire signale qu'elle a reçu une demande de branchement d'assainissement de la part de Monsieur et Madame BLANCHIER ainsi que de Monsieur et Madame CAUNANT, ce qui augmente le nombre de branchement qui serait à réaliser rue des Ilôts.

Madame le Maire donne le suivi du dossier PLUIh en cours au niveau de la Communauté de Communes Aunis Atlantique. Elle précise qu'elle a reçu un courrier de l'association « le Devenir Audonien » qui souhaiterait que la zone AUX2 située rue des Ilôts soit modifiée. Le souhait actuel de la commune serait d'implanter des habitations le long de cette rue et de faire basculer des zones ; Conformément à la demande, le courrier sera annexé au Registre des Observations du PLUIh.

Madame le Maire rappelle à la population d'être très vigilante car actuellement il y a beaucoup de démarchage sur la commune.

Monsieur David VIGNAUD demande qu'une ligne jaune soit peinte rue du Breuil et rue Marie Louise Cardin au niveau du ralentissement car un véhicule est toujours garé et gêne la visibilité de ceux qui viennent de la place de la Libération. Il rappelle que l'embauche d'un ASVP réglerait tous ces problèmes. Monsieur PAJOT Eric signale qu'il convient juste d'avertir le Département pour faire des modifications sur le trottoir sur la Département.

Madame Chantal SERAFINI demande s'il y aura assez de place pour recevoir tous les enfants à la cantine. La réponse est oui car c'est un système de self et les petits mangent dès 11 h 40.

Madame Chantal SERAFINI demande où en est la convention pour la location du minibus. Elle est en cours de rédaction.

Madame Chantal SERAFINI demande si la commune possède un document pour solliciter le diocèse afin de faire un concert dans l'église à l'occasion du téléthon. Trois chorales devraient se produire à cette occasion les 16-17 et 18 novembre prochain.

Madame Geneviève DUMONTEIL demande à ce que les fleurs en plastique au monument aux morts soient remplacées. Il en est pris note.

Madame Geneviève DUMONTEIL demande à ce que les tarifs de location des tables soient revus à la baisse car cela est cher compte tenu de l'état des tables.

Madame Geneviève DUMONTEIL signale qu'un site internet donne de fausse information concernant Les heures d'ouverture de la déchetterie de Longèves.

Madame Tatiana DION rappelle qu'elle avait fait un courrier en septembre 2017 à Kéolis afin de solliciter un arrêt supplémentaire au niveau du Fief 14 en raison de la ZAC. A ce jour, aucune réponse n'est parvenue en mairie. Elle va réitérer sa demande par lettre recommandée avec accusé de réception.

Madame le Maire informe qu'elle a fait trois courriers de recommandation concernant des familles en séparation pour l'attribution d'un logement social car deux se libèrent fin août.

Commune de SAINT-OUEN D'AUNIS
04/07/2018

Convoquée par Atlantic Aménagement, la réunion n'a duré que 5 minutes étant donné que ces logements étaient pré-attribués s'agissant de logement rentrant dans le cadre du 1 % action logement. Déplacement inutile.

Madame Tatiana DION félicite les responsables des plantations car le fleurissement de la commune est magnifique.

Madame le Maire précise que la prochaine réunion pour l'organisation de la fête nationale aura lieu le lundi 9 juillet 2018 à 19 h 00.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 23 h 00 et donne la parole au public.

Monsieur Pierre BLANCHIER demande si la commune a réfléchi sur l'implantation ou non des compteurs LINKY sur la commune. Pas encore, mais Madame le Maire demande aux conseillers municipaux d'y réfléchir car la commune devra se prononcer sur ce sujet. Monsieur Régis MICHAUD informe que toutes les maisons neuves de la ZAC en sont équipées.

V. AMY-MOIE

B. DIAPHORUS

T. DION

G. DUMONTEIL

S. LE DORE

J. LEBRUN

R. MICHAUD

E. PAJOT

V. ROBERT

Ch. SERAFINI

I. TRICHET

D. VIGNAUD